

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 novembre 2023

– Point 6 à l'ordre du jour –
Délibération 2023-17

Relative à l'adoption du programme de travail de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du Code de la Santé publique ;

Après avis du Conseil scientifique consécutif à la séance des 18 et 19 octobre 2023 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DÉCIDE

Article 1° – d'approuver le programme de travail de Santé publique France ;

Article 2° – la Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 14 décembre 2023

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration